

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce lundi 2 mars 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier et Michel Denicourt, conseillers.

Absents : MM. Serge Gendron, François Boulay et Serge Viens, conseillers.

Est également présente : la greffière, M^{me} Louise Benoit

L'avis de convocation de la présente a été signifié à chacun des membres du conseil.

2009-093 Dérogation mineure – à l'égard du lot 1 592 829 sur la rue Notre-Dame

Considérant la demande de dérogation mineure formulée par Les Constructions Jonathan Laperle inc., à l'égard du lot 1 592 829 ayant front sur la rue Notre-Dame afin de permettre une marge avant minimale de 5,16 mètres pour le projet de construction d'un bâtiment principal;

Considérant que ce terrain est situé dans un secteur patrimonial;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Voix de l'Est du 13 février 2009;

Considérant qu'aucune personne ne s'est opposée à cette demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution U178-02-2009 recommande d'accorder ladite dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure pour le lot 1 592 829 propriété de Les Constructions Jonathan Laperle inc., afin d'autoriser une marge de recul avant minimale de 5,16 mètres pour le bâtiment principal à être construit.

Adoptée à l'unanimité

Le point 2 de l'ordre du jour concernant le contrat de réfection de l'avenue Nadeau est reporté.

Période de questions.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière